



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 13/2020
AU CONSEIL COMMUNAL**

Comptes communaux de l'exercice 2019

Séances de la commission de gestion

Dates	Mercredi 27 mai 2020 8h00-16h00 Jeudi 28 mai 2020 8h00-16h00
Lieu	Salle du Conseil communal

Vevey, le 11 mai 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Selon l'article 93 c) de la loi du 28 février 1956 sur les communes « le rapport de la Municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés cas échéant du rapport-attestation du réviseur, sont remis au Conseil communal **au plus tard le 31 mai** de chaque année et renvoyés à l'examen de la commission de gestion ».

Cette disposition est reprise à l'art. 131 ch. 1 du règlement du Conseil communal.

Par son arrêté du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale et de droits politiques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus COVID-19, le Conseil d'Etat a pris la décision de reporter certains délais fixés pour les comptes communaux et le rapport de gestion, soit :

- le délai de bouclage des comptes 2019 est fixé au 15 juin 2020 ;
- le délai pour la remise des comptes et du rapport de gestion 2019 au Conseil communal est fixé au 15 juillet 2020 ;
- le délai pour l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2019 par le Conseil communal est fixé au 30 septembre 2020 ;
- le délai de transmission des comptes et du rapport de gestion 2019 au Préfet est fixé au 15 octobre 2020 ;
- le délai pour transmettre le résumé des comptes 2019 à l'Etat est fixé au 15 novembre 2020.

Nonobstant ces nouvelles échéances fixées par le Conseil d'Etat, la Municipalité a l'avantage de vous soumettre les comptes 2019 de la Ville dans les délais habituels. Il importe de pouvoir disposer aujourd'hui du résultat des comptes de l'exercice 2019 afin de disposer de toutes les informations utiles à l'élaboration du projet de budget 2021.

2. Résultats des comptes de l'exercice 2019

Résumé en quelques chiffres

Les résultats des comptes de l'exercice 2019 peuvent être résumés en quelques chiffres clés comme suit :

✓ Déficit selon budget, y compris les crédits supplémentaires :	CHF	8'279'310.—
✓ Déficit des comptes :	CHF	3'908'415.83
✓ Autofinancement :	CHF	6'841'702.—
✓ Dépenses nettes d'investissement :	CHF	7'790'776.60
✓ Taux d'autofinancement :		87.8%
✓ Dette brute	CHF	198'162'500.—
✓ Disponibilités (trésorerie)	CHF	16'593'844.13
✓ Découvert au bilan	CHF	15'971'785.48

Compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019, augmenté des crédits supplémentaires, accordés par le Conseil communal, présentait un excédent de charges de **CHF 8'279'310.—**.

Aujourd'hui, le compte d'exploitation de l'exercice 2019 boucle avec un résultat qui est plus favorable que celui du budget puisque les comptes présentent un déficit de **CHF 3'908'415.83**.

L'amélioration par rapport aux prévisions budgétaires s'élève à **CHF 4'370'894.17**. Celle-ci est due pour l'essentiel aux économies réalisées sur les charges (- CHF 4'299'195.— ou - 2.56%), alors que les revenus sont pratiquement stables par rapport au budget (+ CHF 71'699.— ou + 0.04%).

Le point 3. ci-après donne toutes les explications utiles sur les variations enregistrées entre d'une part les comptes et le budget, et d'autre part, les comptes 2019 et ceux de 2018.

D'autres explications figurent également dans la brochure des comptes.

La situation du budget et des comptes 2019 peut être résumée comme suit :

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
- Budget 2019 voté en 2 ^{ème} débat le 31.01.2019	CHF 167'072'600.—	CHF 159'556'690.—
- Crédits supplémentaires	CHF 763'400.—	
- Excédent de charges		<u>CHF 8'279'310.—</u>
- Comptes 2019	CHF 163'536'804.60	CHF 159'628'388.77
- Excédent de charges		<u>CHF 3'908'415.83</u>
- Amélioration par rapport au budget	<u>CHF 4'370'894.17</u>	

Les crédits supplémentaires au budget 2019 accordés par le Conseil communal ont été les suivants :

- préavis n° 10/2019, décision du Conseil communal du 16 mai 2019 : chapitre 470 – Eclairage public, consommation d'électricité, entretien des foyers lumineux : CHF 561'500.— au total ;
- préavis n° 25/2019, décision du Conseil communal du 14 novembre 2019 : 1^{ère} série de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 201'900.—.

Autofinancement

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à CHF 6'841'702.—, contre une prévision budgétaire arrêtée à CHF 2'201'990.—.

L'autofinancement moyen pour la période 2012 – 2019 s'élève à CHF 7'429'871.— selon le tableau annexé au présent préavis. L'objectif fixé par la Municipalité (6 mios au minimum) est ainsi atteint pour la période considérée.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « Cash flow », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, l'autofinancement représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et plus le recours à l'emprunt est réduit proportionnellement), à rembourser des emprunts (amortissements financiers) ou à constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

Dépenses d'investissement

Les dépenses brutes d'investissement pour l'exercice 2019 se sont élevées à CHF 11'071'776.50, dont à déduire CHF 3'280'999.90 de subventions et de participations de tiers. Ainsi, les investissements nets ont atteint le montant de CHF 7'790'776.60, contre CHF 7'896'603.56 en 2018. Le détail des dépenses d'investissement, objet par objet, figure en fin de la brochure des comptes de l'exercice 2019.

Le degré d'autofinancement s'établit à 87.8%. Cela signifie que la Commune a pu financer par ses propres ressources pratiquement l'entier de ses dépenses d'investissement.

Découvert au bilan

Le découvert figurant à l'actif du bilan au 1^{er} janvier 2019 s'élève à CHF 12'063'369.65. Ce chiffre est la résultante des exercices déficitaires enregistrés de 2010 à 2016. Après enregistrement du déficit de CHF 3'908'415.83, le découvert au 31 décembre 2019 est augmenté au montant de CHF 15'971'785.48. Afin de pouvoir retrouver un bilan équilibré, il faudra que les comptes des futurs exercices soient à nouveau bénéficiaires, condition impérative pour amortir le découvert.

3. Variations principales par rapport au budget 2019

Charges

Budget 2019	CHF	167'836'000.—
Comptes 2019	<u>CHF</u>	<u>163'536'805.—</u>
Différence en francs	CHF	- 4'299'195.—
Différence en pourcent	%	- 2.56

30 – Autorités et personnel

Budget 2019	CHF	46'826'400.—
Comptes 2019	<u>CHF</u>	<u>44'369'063.—</u>
Différence en francs	CHF	- 2'457'337.—
Différence en pourcent	%	- 5.25

La diminution enregistrée s'explique par le fait que tous les postes de travail prévus au budget (qui est l'image d'un effectif complet du personnel) n'ont pas été, pour diverses raisons, repourvus au cours de l'année 2019. Compte tenu de la correction de la masse salariale budgétisée à hauteur de CHF 1'000'000.— sous compte n° 141.4361.04 (anticipation de postes vacants durant l'exercice), l'économie réelle par rapport au budget est 1.5 mio de francs, ce qui représente une douzaine de postes EPT, sur un effectif prévu de 361.73 postes (EPT).

Par rapport aux comptes de l'exercice 2018, la masse salariale 2019 accuse une augmentation de CHF 2'387'949.— ou de 5.69%, en raison des augmentations statutaires, de l'indexation des traitements de 1% au 01.01.2019 et de la création de nouveaux postes de travail. Le rapport de gestion de la Municipalité donne tous les renseignements utiles au sujet de la variation de l'effectif du personnel de l'Administration communale.

L'évolution des postes EPT prévus aux budgets des années 2016 à 2020 est la suivante :

- budget 2016 : 334.64 postes
- budget 2017 : 342.55 postes
- budget 2018 : 353.92 postes
- budget 2019 : 361.73 postes
- budget 2020 : 353.85 postes (fermeture de la garderie les Petits Pois).

31 – Biens, services, marchandises

Budget 2019	CHF	24'473'700.—
Comptes 2019	<u>CHF</u>	<u>22'850'145.—</u>
Différence en francs	CHF	- 1'623'555.—
Différence en pourcent	%	- 6.63

Cette diminution par rapport aux charges budgétisées provient pour l'essentiel des postes 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules, 314 – Entretien des propriétés communales et 3188 – Gestion des déchets (modification du système de collecte, transport et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2018, voir poste n° 35 ci-dessous).

Ces économies s'expliquent, mis à part certains budgets surestimés, par le fait que les services de l'administration se sont efforcés, tout au long de l'année, de rechercher toutes les économies possibles et que tous les travaux et achats inscrits au budget n'ont pas pu être engagés selon le calendrier prévu.

Il est également important de relever que ce poste s'accroît de 1.6 mio ou de 7.4% par rapport aux comptes 2018.

32 – Intérêts passifs

Budget 2019	CHF	1'867'100.—
Comptes 2019	<u>CHF</u>	<u>1'822'704.—</u>
Différence en francs	CHF	- 44'396.—
Différence en pourcent	%	- 2.38

La diminution enregistrée provient de la réduction des intérêts rémunérateurs payés par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) aux contribuables « bons payeurs » (qui versent leurs impôts à l'avance).

La communication municipale n° C03/2020 donne toutes les informations utiles au sujet de l'évolution de l'endettement, des intérêts, des cautions et autres garanties. Au 31 décembre 2019, l'endettement brut a diminué de CHF 5'250'000.—.

La Municipalité présentera, par une prochaine communication, la situation de l'endettement brut et net, tel que défini dans le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.

33 – Amortissements

Budget 2019	CHF		9'149'200.—
Comptes 2019	<u>CHF</u>		<u>9'370'027.—</u>
Différence en francs	CHF	+	220'827.—
Différence en pourcent	%	+	2.41

L'augmentation par rapport au budget est due aux deux comptes suivants :

- amortissement du coût de l'audit financier et organisationnel (préavis n° 06/2019 et décision du Conseil communal du 28 mars 2019) ;
- défalcation d'une partie de la facture concernant l'installation du chantier de la rénovation du Château de l'Aile sur le domaine public (voir le compte 48 ci-dessous).

35 – Remboursements, participations et subventions des collectivités publiques

Budget 2019	CHF		49'852'900.—
Comptes 2019	<u>CHF</u>		<u>51'643'481.—</u>
Différence en francs	CHF	+	1'790'581.—
Différence en pourcent	%	+	3.59

Ce poste enregistre les deux augmentations suivantes par rapport au budget :

- 440.3526 : depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes de Montreux-Veytaux, La Tour-de-Peilz et Vevey se sont associées pour les collectes porte à porte des déchets. La gestion des collectes est assurée par la brigade de propreté. Le financement de la collecte, le transport et le traitement des déchets est dorénavant assuré par la Commune de Montreux qui joue le rôle de commune boursière, puis qui refacture à La Tour-de-Peilz et Vevey leur part respective calculée au prorata des habitants.

La charge de la participation de Vevey figure au nouveau compte n° 440.3526 et est compensée par la non utilisation du budget pour la collecte, le transport et le traitement des déchets (comptes nos 3188).

Le chapitre 440 – Gestion des déchets présente un excédent de revenus de CHF 310'533.88 pour l'exercice 2019. Ce montant est attribué au Fonds de réserve pour la gestion des déchets (compte n° 440.3812). Toutefois, il convient de rappeler que la taxe de base par habitant n'est

pas encaissée (compensation sous forme d'une remise d'impôts selon l'article 6bis de l'arrêté communal d'imposition).

- 751.3515.09 : décompte définitif de la participation de Vevey à la facture sociale cantonale pour 2018 qui représente une charge supplémentaire par rapport aux acomptes versés de CHF 1'249'824.—.

Péréquation financière et facture sociale

Le décompte définitif de la péréquation financière intercommunale et de la facture sociale pour 2018 et qui impacte les comptes de l'exercice 2019, se présente comme suit :

Facture sociale (péréquation indirecte)

• acomptes payés	CHF 16'078'937.—
• décompte 2018	<u>CHF 17'328'761.—</u>
• solde à payer	CHF 1'249'824.—

A l'instar de l'année précédente, ce supplément s'explique principalement par des rentrées d'impôts conjoncturels exceptionnelles, à savoir surtout 3.9 millions d'impôt sur les successions et donations, alors que 1.8 million était prévu au budget et 1.6 million de gains immobiliers, alors que CHF 600'000.- étaient prévus au budget. En effet, 50% de ces recettes sont directement prélevés en tant que première couche de financement de la facture sociale.

Péréquation directe

• acomptes payés	CHF 862'812.—
• décompte 2018	<u>CHF - 227'222.—</u>
• solde à recevoir	CHF 1'090'034.—

La péréquation directe se compose, pour Vevey, de 3 couches.

- 1) Alimentation du fonds de péréquation : 18.98 points d'impôt selon le décompte final -> à charge des communes. La valeur du point d'impôt « péréquation » 2018 de Vevey est de CHF 923'815.—. Ce montant est supérieur à la valeur prise en compte pour le calcul des acomptes, laquelle se montait à CHF 909'213.—, alors que l'alimentation était prévue à hauteur de 18.81 points. Dès lors, la commune doit un **supplément de CHF 436'046.—** au fonds de péréquation.
- 2) Couche population : il s'agit d'un retour en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2018 -> encaissement par les communes. Le nombre d'habitants au 31 décembre 2018 est de 19'904 contre 19'605 pris en compte dans le calcul des acomptes. Dès lors, la commune perçoit un **retour de CHF 504'387.—** sur cet élément.
- 3) Dépenses thématiques : calculées selon un décompte prenant en compte le coût des transports (et des forêts pour les communes concernées) -> encaissement par les communes. Le montant pris en compte dans l'établissement des acomptes est de CHF 1'856'598.—, alors qu'il est de CHF 2'878'290.— au décompte final. Dès lors, la commune perçoit un **retour de CHF 1'021'693.—** sur cet élément.

L'addition de ces 3 différentiels (-436'046 + 504'387 + 1'021'693) donne bien CHF 1'090'034.— en notre faveur.

Réforme policière

• acomptes payés	CHF	1'183'727.—
• décompte 2018	CHF	<u>1'148'727.—</u>
• solde à recevoir	CHF	35'000.—

Récapitulatif total

En définitive, le **solde total à charge des comptes 2019** s'élève à **CHF 124'790.—** (1'249'824 – 1'090'034 – 35'000).

Aspects comptables 2019

Le supplément indiqué ci-dessus payé en 2019 pour le décompte final de la péréquation 2018 est entièrement compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et la facture sociale (compte n° 200.4809.01). Après ce prélèvement, le solde du fonds s'élève à CHF 1'685'211.— au 31.12.2019, montant qui servira à absorber comptablement les éventuels suppléments à payer pour la péréquation et la facture sociale lors des exercices à venir.

Au bouclage des comptes 2019, il a été constaté que l'impôt sur les successions et les donations présentait un faible rendement en regard des années précédentes (moins de 1 mio de francs contre 4 mios en 2017 et 2018). Or, le 50% du produit de cet impôt sert à financer la 1^{ère} couche (prélèvements conjoncturels) de la facture sociale. Comme les acomptes 2019 ont été calculés sur la base du rendement des impôts 2017, ceux-ci s'avèrent être trop élevés. C'est pourquoi, les comptes 2019 tiennent compte d'une correction des acomptes payés pour la facture sociale à hauteur de 2 mios de francs (comptes n° 751.4515.01).

36 – Aides et subventions

Budget 2019	CHF	28'795'800.—
Comptes 2019	CHF	<u>25'975'882.—</u>
Différence en francs	CHF	- 2'819'918.—
Différence en pourcent	%	- 9.79

La diminution enregistrée provient pour l'essentiel du chapitre 585 – REVE (Réseau Enfance Vevey et Environs) qui laisse apparaître au bouclage des comptes une surestimation du budget pour les contributions aux structures d'accueil collectives (compte n° 585.3655.01). La subvention 2019 à l'association ASANTE SANA a été également moins élevée que la prévision budgétaire (compte n° 751.3654).

Concernant la rubrique 35, il convient encore de relever la diminution de charges suivante :

- 130.3517 : prise en charge du déficit pour l'année 2018 des lignes de la compagnie de transports VMCV moins élevée que les acomptes versés (- 0.5 mio).

38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Budget 2019	CHF		1'538'100.—
Comptes 2019	CHF		<u>2'452'380.—</u>
Différence en francs	CHF	+	914'280.—
Différence en pourcent	%	+	59.44

L'augmentation des attributions aux fonds de réserve provient des deux comptes suivants :

- 189.3809 : constitution d'une provision couvrant le solde dû (factures ouvertes au 31.12.2019) par la Confrérie des Vignerons ;
- 82021.3802 : virement des gains comptables réalisés en 2019 sur le fonds A.-M. Zeerleder-Thormann (Musée Jenisch).

39 – Imputations internes

Budget 2019	CHF		5'332'800.—
Comptes 2019	CHF		<u>5'053'123.—</u>
Différence en francs	CHF	-	279'677.—
Différence en pourcent	%	-	5.24

Ce poste, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle du poste 49.

Revenus

Budget 2019	CHF		159'556'690.—
Comptes 2019	CHF		<u>159'628'389.—</u>
Différence en francs	CHF	+	71'699.—
Différence en pourcent	%	+	0.04

40 – Impôts

Budget 2019	CHF		76'581'000.—
Comptes 2019	CHF		<u>76'005'197.—</u>
Différence en francs	CHF	-	575'803.—
Différence en pourcent	%	-	0.75

Les recettes fiscales sont détaillées dans un tableau annexé au présent préavis qui présente leur évolution pour la période 2013 – 2019, avec un comparatif par rapport aux budgets 2019 et 2020, ainsi qu'aux comptes 2018.

Pour rappel, le taux d'imposition communal a été augmenté de 3 points pour les années 2018 et 2019 (décision du Conseil communal du 05.09.2017 – préavis n° 12/2017), passant ainsi de 73 à 76.

Afin d'avoir une vision comparable dans le temps, tous les éléments fiscaux du tableau ont été standardisés au taux de 76, y compris le budget 2020 (taux réel = 74.5). Sauf mention contraire, les commentaires qui suivent sont également basés sur une analyse à taux standardisés.

Résultat global

Les recettes fiscales pour l'année 2019, s'élèvent à CHF 80'862'438.62, soit (y compris l'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt sur les travailleurs frontaliers – rubrique 44) :

- CHF 918'561.38 ou 1.12 % de moins que le budget ;
- CHF 580'724.31 ou 0.71 % de moins que les comptes de l'exercice 2018.

Il convient de préciser que le montant des recettes fiscales comprend non seulement les acomptes 2019 facturés au taux de 76, mais également les éléments des années antérieures (écarts entre les taxations et les acomptes facturés, ou rattrapages) qui, eux, sont toujours calculés sur la base de l'ancien taux de 73. Il est donc délicat de procéder à une comparaison fiable d'une année sur l'autre lors d'un changement de taux. Il faut quelques années pour que cet effet « changement de taux » s'estompe et devienne réellement marginal.

Analyse par type d'impôt

Personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques mis en compte pour l'exercice 2019 est inférieur de 0.5 mio ou de 1.4% par rapport au montant inscrit au budget. Le produit de cet impôt, qui représente le 48% des recettes fiscales communales, est quasiment identique en regard de l'année 2018 (+ 31'152.65). Cela signifie que la masse fiscale imposable est pratiquement stable d'une année à l'autre.

Les acomptes sur le revenu des personnes physiques sont légèrement inférieurs (0.3 mio) à ceux de 2018. De plus, en ramenant la comparaison à taux d'impôt équivalent, nous constatons une baisse des acomptes facturés de plus de 1 mio de francs (le montant de 2017 de 30,6 millions au taux de 73 correspond à 31,8 millions au taux de 76). Cette information n'est pas très réjouissante. En effet, si les acomptes devaient refléter la réalité des taxations, ceci signifierait que le potentiel fiscal total des contribuables veveysans est en baisse ! Ci-dessous, l'évolution des acomptes sur les 8 dernières années, sans correctif du taux :

- 2012	24'926'930.—
- 2013	26'827'755.—
- 2014	27'510'571.—
- 2015	28'587'267.—
- 2016	28'743'595.—
- 2017	30'589'991.—
- 2018	31'034'182.—
- 2019	30'695'944.—

L'impôt sur la fortune pour 2019 est inférieur de CHF 88'075.49 ou de 1.83% par rapport au budget. Le produit de cet impôt est stable par rapport à l'exercice 2018 (+ CHF 30'451.34).

Comme pour l'impôt sur le revenu, les acomptes facturés pour 2019 sont légèrement inférieurs à ceux de 2018 (- CHF 55'644.75).

L'impôt sur les prestations en capital est prélevé conformément aux dispositions de l'art. 49 LI, sur les versements provenant de la prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier et 3^{ème} pilier). Cet impôt varie par conséquent en fonction des prestations en capital versées par les caisses de pensions. L'année 2019 a enregistré moins de versements de la part des caisses de pensions que les exercices précédents (l'année 2018 ayant enregistré plusieurs prestations LPP présentant des montants importants).

L'impôt à la source

Cet impôt est inférieur au budget de CHF 695'312.65 ou de 14.53%, mais supérieur aux comptes 2018 de CHF 928'279.34 ou de 29.36%. Cet impôt peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre.

L'impôt sur la dépense (anciennement impôt spécial des étrangers) est supérieur de quelque CHF 200'000.— aux comptes 2018, en raison du fait que cet exercice a enregistré des corrections rétroactives à la baisse pour les années 2016 et 2017.

Personnes morales

L'impôt sur le bénéfice net des sociétés est supérieur au budget de CHF 2'153'721.30 ou de 45.34%. Le produit de cet impôt diminue de CHF 323'052.90 ou de 4.47% par rapport aux comptes 2018.

Le budget 2019 a été établi sur la base des éléments fournis par l'Administration cantonale des impôts. Celle-ci a calculé le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales selon la période comptable 2017 actualisée avec le nouveau taux d'imposition de la RIE III entré en vigueur au 1.1.2018 (3.3% au lieu de 8%). Il apparaît aujourd'hui que le budget 2019 était sous-estimé.

La baisse de cet impôt dû à l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise peut être estimée comme suit :

- impôt moyen pour 2016 – 2017	CHF	10'302'000.—
- impôt moyen pour 2018 – 2019	CHF	7'065'000.—
		<hr/>
- diminution moyenne	CHF	3'237'000.—

La diminution du produit de l'impôt sur le bénéfice des sociétés pour 2019 est compensée par le versement d'un montant de CHF 3'306'671.55 au titre de l'accord conclu le 10 septembre 2018 entre l'Etat et l'UCV (compensation en faveur des communes à hauteur de 50 millions).

Pour Vevey, le montant de la compensation de 50 millions a été calculé, comme pour les autres communes vaudoises, sur la base des rendements des impôts des personnes morales des années fiscales 2015 à 2017 de toutes les sociétés (régime ordinaire et statuts spéciaux) et actualisés avec les taux RIE III.

Relevons que pour 2020, le montant octroyé aux communes pour atténuer les effets de l'entrée en vigueur de la RFFA au 1^{er} janvier 2020 sera de CHF 31'800'000.—. Ce montant sera réparti en fonction des rendements des impôts sur les personnes morales (bénéfice et capital) de la période comptable 2018 et actualisés avec les taux RIE III. Pour notre commune, le montant de la compensation est budgétisé à hauteur de CHF 2'693'000.—.

L'impôt sur le capital est en phase avec les prévisions budgétaires et les comptes des exercices précédents.

Autres recettes fiscales

Les droits de mutation sont conformes au budget et diminuent de CHF 292'894.80 ou de 18.43% par rapport aux comptes 2018.

L'impôt sur les gains immobiliers est inférieur aux prévisions budgétaires (- CHF 156'844.35 ou - 19.61%) et accuse une forte diminution en regard de l'exercice 2018 (- CHF 974'089.95 ou - 60.23%) qui était une année record.

Ces deux impôts, de nature conjoncturelle, sont en relation directe avec les transactions immobilières réalisées sur Vevey et peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

L'impôt sur les successions et les donations pour 2019 présente le rendement le plus faible depuis 2013. De nature totalement aléatoire, cet impôt peut enregistrer d'importantes variations d'une année à l'autre. Par ailleurs, le 50% du produit de cet impôt sert à financer la 1^{ère} couche (prélèvements conjoncturels) de la facture sociale à charge des communes. Dès lors, le faible rendement de cet impôt enregistré en 2019 aura un effet positif lors du décompte définitif de la facture sociale qui sera communiqué aux communes en été 2020. Comme nous l'avons vu ci-dessus (rubrique 35), le bouclage des comptes de l'exercice 2019 tient compte d'une correction à hauteur de 2 millions de francs des acomptes payés en trop pour la Facture sociale.

Enfin, rappelons que l'impôt foncier est prélevé au taux de 1.5‰ depuis 2017, contre 1.2‰ les années précédentes.

Perspectives pour 2020

A fin mars 2020, les acomptes facturés pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'élèvent à CHF 30'365'566.— au taux de 74.5, contre CHF 30'695'944.— pour 2019 (au taux de 76). Il faut s'attendre pour cette année à une baisse du produit de cet impôt compte tenu des effets néfastes sur l'économie locale provoqués par la crise du Covid-19 (augmentation du chômage, fermeture des commerces et des établissements publics, diminution des dépenses des ménages, etc.).

41 – Patentes, concessions

Budget 2019	CHF		1'055'000.—
Comptes 2019	CHF		<u>995'379.—</u>
Différence en francs	CHF	-	59'621.—
Différence en pourcent	%	-	5.65

La diminution enregistrée provient des postes n° 210.4112.03 – Indemnité liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture d'électricité et n° 210.4112.02 – Taxe spécifique pour alimenter le fonds pour l'énergie et le développement durable (budget quelque peu surestimé).

42 – Revenus du patrimoine

Budget 2019	CHF		11'486'800.—
Comptes 2019	CHF		<u>12'845'091.—</u>
Différence en francs	CHF	+	1'358'291.—
Différence en pourcent	%	+	11.82

L'augmentation enregistrée résulte des postes suivants :

- les intérêts « négatifs » sur les emprunts à court terme ;
- le dividende sur les actions de Holdigaz (CHF 5.— par action au lieu de CHF 4.— prévu au budget) ;
- les intérêts perçus par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) pour les paiements en retard des impôts ;
- les recettes « tarif horaire » du parking du Panorama ;
- l'annulation de crédits reportés 2018 non ou partiellement utilisés ;
- les gains comptables sur le portefeuille titres du fonds A.-M. Zeerleder-Thormann (Musée Jenisch).

43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Budget 2019	CHF		18'595'590.—
Comptes 2019	CHF		<u>17'807'946.—</u>
Différence en francs	CHF	-	787'644.—
Différence en pourcent	%	-	4.24

La diminution enregistrée par rapport au budget provient pour l'essentiel des trois postes suivants :

- 141.4361.04 : le correctif de la masse salariale de CHF 1'000'000.— de francs inscrit au budget a été ventilé dans les comptes salaires sous forme d'économie (non repourvue d'un poste vacant avant un délai de trois mois) ;
- 2962.4355 – Vente de vins des « Vignes de Vevey » : budget surestimé et marché local et régional des vins plus difficile du point de vue des ventes ;

- 440.4342.01 – Rétrocession taxe au sac : budget surestimé.

44 – Part à des recettes cantonales

Budget 2019	CHF		1'900'000.—
Comptes 2019	<u>CHF</u>		<u>1'550'570.—</u>
Différence en francs	CHF	-	349'430.—
Différence en pourcent	%	-	18.39

Ce poste représente la part de la Commune (5/12èmes) à l'impôt sur les gains immobiliers (compte n° 220.4411) et à l'impôt sur les travailleurs frontaliers (compte n° 220.4414). Le budget 2019 pour ces deux impôts, basé sur ceux des comptes 2015 à 2017, a été surestimé.

45 – Participations et remboursements de collectivités publiques

Budget 2019	CHF		44'353'900.—
Comptes 2019	<u>CHF</u>		<u>44'928'742.—</u>
Différence en francs	CHF	+	574'842.—
Différence en pourcent	%	+	1.30

Ce poste enregistre deux variations divergentes, soit :

- la correction des acomptes 2019 de la facture sociale justifiée par le faible produit de l'impôt sur les successions et donations enregistrées au bouclage des comptes. Voir les explications données sous les postes 35 et 40 ci-dessus.
- une surestimation du budget du financement du réseau REVE (Réseau Enfance Vevey et Environs) à charge des partenaires. Voir la diminution des charges enregistrée sous poste n° 36.

46 – Autres participations et subventions

Budget 2019	CHF		46'500.—
Comptes 2019	<u>CHF</u>		<u>35'949.—</u>
Différence en francs	CHF	-	9'651.—
Différence en pourcent	%	-	21.16

Ce poste de faible importance comprend la participation de tiers à des charges communales dans les domaines de l'éducation, du trafic et de l'énergie et varie en fonction des dépenses réelles facturées.

48 – Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Budget 2019	CHF		206'000.—
Comptes 2019	CHF		<u>406'390.—</u>
Différence en francs	CHF	+	200'390.—
Différence en pourcent	%	+	97.28

L'augmentation enregistrée par rapport au budget provient des postes suivants :

- 200.4809.01 : prélèvement sur le Fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale afin de couvrir le supplément à charge de la Commune résultant du décompte définitif établi par l'Etat pour l'exercice 2018 (voir les explications données sous poste n° 35 ci-dessus) ;
- 420.4809 : prélèvement sur la provision pour débiteurs douteux et annulation de factures afin de compenser la charge due à la défalcation de la facture de la taxe pour l'occupation du domaine public pour le chantier de restructuration du Château de l'Aile (voir le poste 33 ci-dessus). Une nouvelle facture a été établie sur la base de nouveaux métrés.

49 – Imputations internes

Budget 2019	CHF		5'332'800.—
Comptes 2019	CHF		<u>5'053'123.—</u>
Différence en francs	CHF	-	279'677.—
Différence en pourcent	%	-	5.24

Ce poste n'appelle pas de remarque particulière (variation identique à celle du poste n° 39).

4. Bilan

L'examen des divers postes du bilan de la ville (voir tableau "Bilans comparés" en annexe) permet de faire les commentaires suivants :

ACTIF

910 - Disponibilités

La trésorerie disponible augmente de 2.6 mios de francs par rapport au 31 décembre 2018. Cette augmentation est à mettre en relation avec la diminution des débiteurs ouverts au 31.12.2019.

911 - Débiteurs et comptes courants

Ce poste diminue de 4.1 mios de francs par rapport au 31 décembre 2018. Cette diminution s'explique par le retard enregistré en 2018 dans la facturation de l'impôt foncier en raison du changement de logiciel.

912 - Placements du patrimoine financier

Ce poste comprend, pour l'essentiel, les propriétés communales (terrains et bâtiments) faisant partie du patrimoine financier, soit celles qui ne sont pas absolument nécessaires à l'accomplissement des tâches de la Commune et qui, de ce fait, peuvent être aliénées.

Selon les dispositions de l'article 26 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, les immeubles du patrimoine financier doivent figurer à l'actif du bilan, à concurrence de leur estimation fiscale.

Le détail des propriétés communales est donné dans la brochure des comptes de l'exercice 2019.

Ce poste enregistre une augmentation de près de CHF 600'000.— (titres et placements du patrimoine financier) – Legs Anne-Marie Zeerleder-Thormann (Musée Jenisch).

913 - Actifs transitoires

Ce poste enregistre les comptes de liaison avec les fonds spéciaux et rentiers hors bilan de la Ville, ainsi que les produits à recevoir et les charges payées d'avance. La diminution est de 7.0 mios par rapport au 31 décembre 2018.

914 - Investissements du patrimoine administratif

L'augmentation est de 4.4 mios de francs par rapport au 31 décembre 2018. Elle s'explique par les investissements réalisés en 2019, diminués des amortissements et des recettes d'investissement. Le détail des investissements et amortissements par objet figure dans la brochure des comptes de l'exercice 2019.

915 - Titres du patrimoine administratif

Le détail du portefeuille des titres détenus par la Commune figure également dans la brochure des comptes 2019. Ce poste est stable d'un exercice à l'autre.

919 - Découvert

Il enregistre le déficit de l'exercice 2019 de CHF 3'908'415.83 et augmente ainsi de CHF 12'063'369.65 à CHF 15'971'785.48.

PASSIF

920 - Engagements courants

Ce poste correspond, pour l'essentiel, aux fournisseurs (factures à payer) enregistrés avant le 31 décembre 2019 et payables en 2020. Il augmente de 4.8 mios par rapport au 31 décembre 2018.

921 - Dettes à court terme

Les dettes à court terme (durée inférieure à 12 mois) diminuent de 5 mios.

922 - Emprunts à moyen et long termes

La dette à moyen et long termes a, quant à elle, diminué de CHF 250'000.—.

Voir la communication n° C03/2020 du 9 mars 2020 présentant l'évolution de l'endettement.

925 - Passifs transitoires

Ce poste enregistre les charges à payer et les produits reçus d'avance. Il diminue de 1.4 mio par rapport au 31.12.2018.

928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve

Ce poste augmente de 2.1 mios et les mouvements enregistrés au cours de l'exercice figurent dans la brochure des comptes 2019 sous chapitre VI. Voir également les explications données sous les postes n^{os} 38 et 48 ci-dessus (chapitre 3.).

5. Conclusions

La Municipalité ne peut se déclarer satisfaite du résultat du bouclage des comptes de l'exercice 2019 qui présentent un déficit, même si celui-ci est réduit de moitié par rapport au budget qui, rappelons-le, n'a pas été facile à mettre sous toit et qui a nécessité deux débats au Conseil communal. Il convient ici de rappeler que ce dernier a aggravé le déficit du budget amendé par la Municipalité pour le porter en définitive de 6,5 à 7,5 mios de francs.

Le déficit 2019 de près de 4 mios de francs a pour conséquence d'augmenter le découvert du bilan qui passe de 12 à 16 mios de francs. Ce n'est qu'avec des exercices bénéficiaires que ce découvert pourra être résorbé.

Un point positif est que l'endettement a pu être réduit par rapport à 2018 et qu'il se situe même légèrement en-dessous de celui enregistré à fin 2015 (- 1 mio). Cela signifie que les investissements engagés par la Ville au cours de cette période ont pu être quasi entièrement financés par l'autofinancement, qui est, pour l'année 2018, conforme à l'objectif fixé (un autofinancement de 6 mios de francs au minimum). C'est l'élément positif de la gestion financière menée au cours de ces dernières années. Ce constat est d'ailleurs confirmé par l'audit financier de l'IDHEAP qui relève que « la situation financière de Vevey sur l'ensemble des quelque dix dernières années est relativement saine et se traduit par un équilibre de son compte de fonctionnement : le coût des prestations est couvert par les revenus courants ».

Pour cette année, il faut s'attendre à une baisse du produit des impôts et une augmentation des charges compte tenu des effets néfastes sur l'économie locale provoqués par la crise du Covid-19 (augmentation du chômage, fermeture des commerces et des établissements publics, diminution des dépenses des ménages, etc.).

Dès lors, le budget 2020 qui présente un excédent de charges de plus de 5 millions de francs ne sera pas facile à clôturer dans les chiffres noirs.

La question est de savoir si les années 2019 et 2020 marquent le retour à des exercices fortement déficitaires.

Aujourd'hui et dans la perspective de l'élaboration du projet de budget 2021, il existe toujours une grande incertitude concernant l'impact sur les recettes fiscales des personnes morales de l'abandon des statuts fiscaux spéciaux (RFFA / RIE III vaudoise). Il faudra plusieurs années afin que la situation se stabilise.

Dès lors, les efforts visant à maintenir des finances communales équilibrées ne doivent pas être relâchés et, comme par le passé, il convient de suivre avec attention les éléments suivants :

- les incidences de la pandémie du Covid-19 ;
- l'évolution de la conjoncture suisse et régionale ;
- l'évolution de la conjoncture mondiale (récession, conflits, instabilité) ;
- l'évolution des taux d'intérêt ;
- l'évolution de l'inflation ;
- les conséquences financières de la future réforme de la péréquation ;
- l'impact sur le budget de fonctionnement de la mise en exploitation des nouveaux investissements réalisés.

* * * * *

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 13/2020 du 11 mai 2020, concernant "Comptes communaux de l'exercice 2019" ;
- VU** le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'approuver les comptes de l'exercice 2019, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.



Elina Leimgruber P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances

- Annexes :
- Charges et revenus par direction ;
 - Charges et revenus par nature ;
 - Recettes fiscales 2013 – 2020 ;
 - Evolution de l'autofinancement 2012 – 2019 ;
 - Bilan comparé 2018 – 2019.

Commune de Vevey Comptes 2019 Charges et revenus par direction

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	17'521'492.08	5'668'755.76	17'558'300	6'999'890	13'562'660.13	1'976'295.80
Direction des systèmes d'information	2'102'463.44	391'414.39	2'150'400	296'900	1'673'415.52	356'170.18
Direction des finances	38'062'200.11	113'285'881.60	38'520'300	112'222'000	37'096'205.96	112'748'686.36
Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie	3'300'822.93	304'469.65	3'549'900	280'000	3'085'860.19	255'417.32
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable	2'471'942.72	685'741.46	2'393'700	705'000	2'261'226.88	864'538.35
Direction des espaces publics	15'903'035.72	5'579'105.87	16'795'800	5'708'600	16'815'648.56	6'901'461.27
Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports	43'995'986.45	26'885'908.97	46'706'000	28'597'000	41'701'675.07	25'366'961.56
Direction de la sécurité	5'850'368.14	3'321'269.90	5'981'000	3'097'000	4'357'824.21	1'592'059.31
Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration - Gérances	24'669'648.21	2'334'142.10	24'137'300	827'000	21'549'906.79	300'329.60
Direction de la culture	9'658'844.80	1'171'699.07	10'043'300	823'300	9'314'247.07	1'136'358.85
Totaux	163'536'804.60	159'628'388.77	167'836'000	159'556'690	151'418'670.38	151'498'278.60
Excédent de charges Excédent de revenus		3'908'415.83		8'279'310	79'608.22	
Sommes égales	163'536'804.60	163'536'804.60	167'836'000	167'836'000	151'498'278.60	151'498'278.60

Commune de Vevey

Comptes 2019

Recettes fiscales

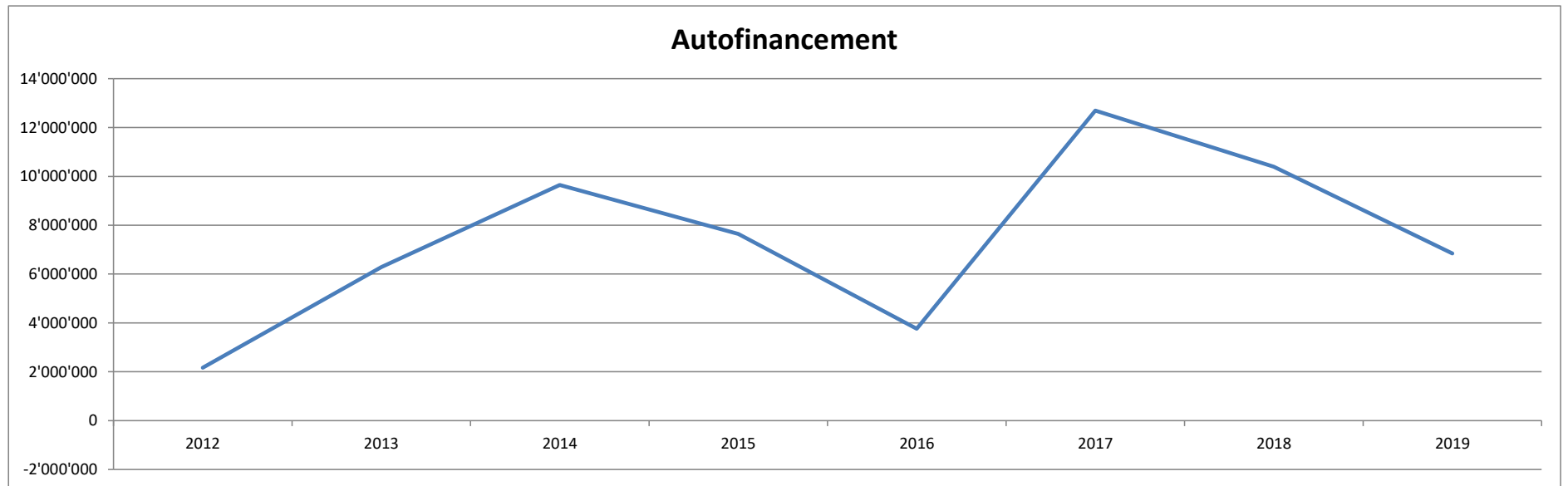
Tous les éléments standardisés au taux de 76 (en milliers de francs)		Budget	Budget	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	ECARTS EN %	
		2020	2019	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	C19-B19	C19-C18
	Taux d'impôt communal	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0		
4001	Impôt sur le revenu	39'275	39'251	38'695	38'664	38'482	35'476	35'992	37'064	35'465	-1.42%	0.08%
4001	Impôt sur les prestations en capital	653	650	388	809	665	526	620	543	506	-40.34%	-52.09%
4002	Impôt sur la fortune	4'795	4'825	4'737	4'706	4'730	4'143	4'224	4'388	3'361	-1.83%	0.65%
4003	Impôt à la source	4'203	4'785	4'090	3'161	4'785	3'103	4'958	4'256	4'910	-14.53%	29.36%
4004	Impôt sur la dépense	551	555	631	440	554	455	558	427	565	13.77%	43.46%
4011	Impôt sur le bénéfice net	4'897	4'750	6'904	7'227	10'227	10'376	9'269	9'233	7'235	45.34%	-4.47%
4519	Compensation RIE III	2'693	3'300	3'307							0.20%	
4012	Impôt sur le capital	11'803	11'900	11'833	12'184	11'680	11'634	11'154	11'269	11'144	-0.57%	-2.89%
	Sous-total 4011+4012+4519	19'393	19'950	22'043	19'411	21'907	22'010	20'423	20'502	18'379	10.49%	13.56%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	530	550	595	511	546	533	513	417	633	8.12%	16.39%
4040	Droits de mutation	1'300	1'300	1'296	1'589	1'148	1'361	1'870	1'335	1'768	-0.29%	-18.43%
4050	Impôt sur les successions et donations	3'050	2'305	959	4'177	3'920	2'245	1'398	1'667	1'260	-58.41%	-77.05%
4061	Impôt sur les chiens	60	60	65	57	56	54	53	53	59	9.00%	14.14%
4090	Impôts récupérés après défalcation	400	450	282	210	143	636	509	174	332	-37.26%	34.72%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'200	800	643	1'617	530	448	816	824	1'648	-19.61%	-60.23%
	Total	75'409	75'481	74'425	75'354	77'465	70'989	71'936	71'650	68'887	-1.40%	-1.23%
4020	Impôt foncier	5'300	5'200	5'530	5'243	5'141	4'104	3'777	3'701	3'622	6.35%	5.48%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	1'100	907	846	904	1'024	1'005	1'000	906	-17.51%	7.31%
	Total	81'609	81'781	80'862	81'443	83'510	76'117	76'718	76'351	73'415	-1.12%	-0.71%
3301	Défalcations et escomptes	1'000	1'100	908	1'237	1'228	1'390	1'032	1'083	1'379	-17.44%	-26.61%

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2012 à 2019

	B 2020	C 2019	B 2019	C 2018	C 2017	C 2016	C 2015	C 2014	C 2013	C 2012
33 - Amortissements	8'977'300	9'370'027	9'149'200	10'900'442	8'435'504	8'541'072	8'833'913	9'478'413	8'880'837	9'599'652
332 - Amortissements supplémentaires					2'200'000	1'631'000				11'385'933
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'556'100	2'452'380	1'538'100	2'416'009	3'339'599	1'736'568	1'359'634	1'923'977	1'227'847	772'813
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-282'000	-406'390	-206'000	-2'806'105	-237'600	-321'546	-744'804	-1'935'196	-2'604'950	-3'140'995
424 - Gains comptables sur patrimoine financier		-665'899		-198'666	-1'170'700	-2'020'025	-55'337	-411'831	-237'293	-12'161'052
9123 - Vente d'immeubles et de terrains										
Résultat de l'exercice	-5'244'900	-3'908'416	-8'279'310	79'608	125'568	-5'802'803	-1'748'480	594'862	-978'902	-4'289'698
Autofinancement	5'006'500	6'841'702	2'201'990	10'391'288	12'692'371	3'764'266	7'644'927	9'650'225	6'287'539	2'166'653

Autofinancement moyen 2012-2019

7'429'871



Commune de Vevey Comptes 2019 Bilans comparés

	BILAN AU 31.12.2019	en % du total	BILAN AU 31.12.2018	en % du total	Ecart 19-18	
					en francs	en %
ACTIF						
910 DISPONIBILITES	16'593'844.13	6.33%	14'024'406.69	5.36%	2'569'437.44	18.32%
911 DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	24'894'566.66	9.49%	29'031'648.56	11.09%	-4'137'081.90	-14.25%
912 PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	97'578'069.49	37.22%	96'980'596.47	37.03%	597'473.02	0.62%
913 ACTIFS TRANSITOIRES	11'568'486.67	4.41%	18'544'908.68	7.08%	-6'976'422.01	-37.62%
914 INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	92'774'810.40	35.38%	88'411'814.43	33.76%	4'362'995.97	4.93%
915 PRETS ET CAPITAUX DE DOTATION	2'805'875.00	1.07%	2'805'875.00	1.07%	0.00	0.00%
919 DECOUVERT	15'971'785.48	6.09%	12'063'369.65	4.61%	3'908'415.83	32.40%
	262'187'437.83	100.00%	261'862'619.48	100.00%	324'818.35	0.12%
PASSIF						
920 ENGAGEMENTS COURANTS	19'691'438.01	7.51%	14'877'262.82	5.68%	4'814'175.19	32.36%
921 DETTES A COURT TERME	75'000'000.00	28.61%	80'000'000.00	30.55%	-5'000'000.00	-6.25%
922 EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	123'162'500.00	46.97%	123'412'500.00	47.13%	-250'000.00	-0.20%
923 ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS ET FONDS SPECIAUX	16'675.30	0.01%	17'785.35	0.01%	-1'110.05	-6.24%
925 PASSIFS TRANSITOIRES	7'853'388.18	3.00%	9'204'781.25	3.52%	-1'351'393.07	-14.68%
928 FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE	36'463'436.34	13.91%	34'350'290.06	13.12%	2'113'146.28	6.15%
	262'187'437.83	100.00%	261'862'619.48	100.00%	324'818.35	0.12%